

A ces causes, et le saint nom de Dieu invoqué, nous réglons et ordonnons ce qui suit :

1° L'*Action sociale catholique* est établie dans le diocèse de Québec. Elle a pour objet d'unir d'abord dans un effort commun les esprits et les volontés pour les faire travailler ensemble à la réalisation du progrès social catholique. Elle doit aussi grouper toutes les œuvres sociales catholiques déjà existantes et se préoccuper d'en créer de nouvelles selon que le pourront permettre l'occasion, les circonstances et ses ressources. Elle suscitera et encouragera toutes les œuvres de propagande, d'études, de conférences, de congrès et d'associations qui lui paraîtront utiles et aptes à développer et affermir dans nos populations canadiennes le sens de la vie catholique.

2° Pour seconder l'*Action sociale catholique* et lui donner un moyen efficace de se propager et d'exercer partout son influence, l'*Oeuvre de la Presse catholique* est aussi créée dans ce diocèse. Elle devra surtout favoriser par les publications de tous genres d'écrits, dans les revues, journaux, opuscules, la diffusion d'une bonne et saine littérature populaire.

3° Un Comité permanent de l'*Action sociale catholique*, composé de prêtres et de laïques, nommés par l'Ordinaire, et placé sous son autorité, sera chargé de surveiller le fonctionnement de l'œuvre.

4° M. l'abbé Paul-Eugène Roy, curé de N.-D. de Jacques-Cartier, dont le zèle et l'éloquence ont déjà produit parmi nous tant de fruits précieux, et que nous nommons directeur, dans le diocèse, de l'*Action sociale catholique* et de l'*Oeuvre de la Presse catholique*, est par nous chargé de faire connaître ces œuvres et d'aviser, de concert avec les membres du Comité, aux moyens d'en assurer le plein succès.

5° Chaque année, le jour de la solennité de saint Michel Archange, que nous choisissons comme patron de l'*Action sociale catholique*, à l'office du matin et à toutes les messes, sera faite dans toutes les églises du diocèse la quête du *Denier de la Presse catholique*. Cette quête sera annoncée et recommandée le dimanche précédent et le produit sera envoyé à M. l'abbé Paul-Eugène Roy.

Sera la présente Lettre pastorale lue et publiée au prône de toutes les églises ou chapelles paroissiales, et autres où se font les offices publics, et en chapitre dans les communautés religieuses, le premier dimanche après sa réception.

Donné à Québec, sous notre seing, le sceau de l'archidiocèse